



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 17 mars 2004 à 9 h 30 à laquelle sont présents madame Jocelyne Houle, vice-présidente, madame et messieurs les conseillers(ère) André Levac, Louise Poirier et Aurèle Desjardins formant quorum du comité.

Également présents monsieur Michel Tremblay, directeur général par intérim, M<sup>me</sup> Suzanne Ouellet, greffier et madame Micheline Larouche, greffière adjointe.

Est absent monsieur le maire Yves Ducharme, président.

**CE-2004-401** **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 7 - 69 532,38 \$ ET ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 9 - 247 960,99 \$ ET DE LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 6 - 6 235,42 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 7 et accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 9 et de la liste des réquisitions numéro 6 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 7	Pièces de comptes à payer	69 532,38 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mars 2004
Liste PD numéro 9	Pièces de comptes à payer	247 960,99 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mars 2004
Liste des réquisitions numéro 6	Pièces de comptes à payer	6 235,42 \$	1 <sup>er</sup> au 5 mars 2004

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-402** **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-08 - 239 002,17 \$ - PÉRIODE DU 26 FÉVRIER AU 3 MARS 2004**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-08 d'un montant total de 239 002,17 \$ pour la période du 26 février au 3 mars 2004.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-403**      **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-08 - 157 848,33 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-08 d'un montant total de 157 848,33 \$ pour la période du 24 février au 1<sup>er</sup> mars 2004.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-404**      **SOUSSION 2003 SI 244 - CONSTRUCTION LARIVIÈRE LTÉE - FABRICATION DE BASES DE BÉTON POUR ENSEIGNES EXTÉRIEURES - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - APPROXIMATIVEMENT 59 157,36 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Construction Larivière Ltée, 190, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1V8, pour la fabrication de bases de béton pour enseignes extérieures selon les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission qui seront en vigueur pour une période de deux ans à compter de l'approbation de la présente résolution, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 janvier 2004 et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-40007-001-45653	57 100,26 \$	Enseignes extérieur 2004 enseignes
04-13493	2 057,10 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-405**      **CONSENTIR UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC BELL CANADA SUR LE LOT NUMÉRO 18B-153, RANG 1 - RUE FRASER, CADASTRE DU CANTON DE HULL, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - R. ALAIN LABONTÉ**

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de consentir une servitude à Bell Canada pour la mise en place d'un cabinet de distribution sur le lot numéro 18B-153, rang 1 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de consentir une servitude à Bell Canada sur le lot numéro 18B-153, rang 1, tel qu'il est montré au plan préparé par l'arpenteur-géomètre Daniel Handfield, sous le numéro 8003 de ses minutes, daté du 30 octobre 2003, pour la mise en place d'un cabinet de distribution le tout pour la somme nominale de 1 \$.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'acte de servitude requis sur le lot numéro 18B-153, rang 1, cadastre du Canton de Hull soumis par M Mario Patry et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

CE-2004-406

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - PROJET DE RÉHABILITATION DES INFRASTRUCTURES SUR LES RUES SÉGUIN, LÉO-SMITH ET CHARLES-DESNOYERS - 59 839,75 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÉLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2003-587 adoptée le 30 avril 2003, adjugeait la soumission 2003 SP 030 à l'entrepreneur Construction Val-d'Or Ltée pour un montant de 511 093,46 \$ incluant les taxes concernant les travaux de réhabilitation des infrastructures sur les rues Séguin, Léo-Smith et Charles-Denoyers;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service d'ingénierie, après vérification, appuie la recommandation de paiement soumise par Tecsuit Ltée au montant de 59 839,75 \$ incluant les taxes comprenant les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de réhabilitation des infrastructures sur les rues Séguin, Léo-Smith et Charles-Denoyers :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le paiement d'un montant additionnel de 59 839,75 \$ incluant les taxes à l'entrepreneur Construction Val-d'Or Ltée pour les travaux supplémentaires réalisés dans le cadre du projet de réhabilitation des infrastructures sur les rues Séguin, Léo-Smith et Charles-Denoyers.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-20040-003-45654	57 758,92 \$	Travaux réhabilitation réseau d'aqueduc et d'égout diverses rues réh. égout/aqueduc
04-13493	2 080,83 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-407\*

**NOUVELLE RÉPARTITION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME LOGEMENT ABORDABLE QUÉBEC - VOLET SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE - 33 LOGEMENTS - PROJET À L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DE LA RUE DU COTEAU - 411 000 \$ - ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2003-778 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative Arc-en-ciel a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 57 logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est financé par deux programmes de subvention, AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec - volet social et communautaire, auxquels la Ville de Gatineau participe pour un montant total de 662 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission a recommandé au conseil de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement abordable Québec - volet social et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté, le 17 juin 2003, la résolution numéro CM-2003-701 confirmant sa contribution financière dans le cadre du programme Logement abordable Québec - volet social et communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse du projet par la Société d'habitation du Québec, cette contribution doit être modifiée, sans toutefois changer le montant total attribué par la Ville à la Coopérative Arc-en-ciel pour la réalisation de logements sociaux à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue du Coteau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'octroyer à la Coopérative Arc-en-ciel une contribution municipale de 411 000 \$ pour la construction de 33 logements sociaux à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue du Coteau, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme Logement abordable Québec - volet social et communautaire.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 411 000 \$ à la Coopérative Arc-en-ciel à l'attention de Madame Lorraine Carpentier, 429D, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7X7, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-63210-972	411 000 \$	Subv. R-67 et R-107 P.A.L. et P.L.A. Volet social subventions

De plus, ce comité abroge sa résolution numéro CE-2003-778 adoptée le 28 mai 2003 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2003-701 adoptée le 17 juin 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-408\***

**AUGMENTATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈSLOGIS QUÉBEC - 24 LOGEMENTS - PROJET À L'INTERSECTION DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE ET DE LA RUE DU COTEAU - 251 000 \$ - ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2003-779 - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** la Coopérative Arc-en-ciel a soumis à la Commission permanente sur l'habitation une demande de contribution financière pour un projet de construction de 57 logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est financé par deux programmes de subvention, AccèsLogis Québec et Logement abordable Québec - volet social et communautaire, auxquels la Ville de Gatineau participe pour un montant total de 662 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** cette Commission a recommandé au conseil de supporter financièrement ce projet soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a adopté, le 17 juin 2003, la résolution numéro CM-2003-702 confirmant sa contribution financière dans le cadre du programme AccèsLogis Québec selon l'estimation fournie par le requérant;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'analyse du projet par la Société d'habitation Québec, cette contribution doit être modifiée, sans toutefois changer le montant total attribué par la Ville à la Coopérative Arc-en-ciel pour la réalisation de logements sociaux à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue du Coteau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'octroyer à la Coopérative Arc-en-ciel une contribution municipale de 251 000 \$ pour la construction de 24 logements sociaux à l'intersection du boulevard La Vérendrye et de la rue du Coteau, le tout conformément aux informations dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis Québec.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 251 000 \$ à la Coopérative Arc-en-ciel à l'attention de Madame Lorraine Carpentier, 429D, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7X7, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'aménagement et du développement du territoire.

Ce comité recommande au conseil de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer pour une période de cinq ans, la totalité des 12 suppléments au loyer prévu dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-63210-972	251 000 \$	Subv. R-67 et R-107 P.A.L. et P.L.A. Volet social subventions

De plus, ce comité abroge sa résolution numéro CE-2003-779 adoptée le 28 mai 2003 et recommande au conseil d'abroger sa résolution numéro CM-2003-702 adoptée le 17 juin 2003.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-409\* VENTE D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 599 211 AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BÉBÉJOU - RUE DE SILLERY - 130 000 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DES PROMENADES - PAUL MORIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité consultatif d'urbanisme a approuvé l'implantation et a recommandé la cession d'un terrain au 35, rue de Sillery pour le centre de la petite enfance Bébéjou;

**CONSIDÉRANT QUE** le CPE Bébéjou a présenté une proposition de développement et une offre d'achat pour une partie du lot numéro 1 599 211 qui rencontrent les attentes de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre au CPE Bébéjou une partie du lot numéro 1 599 211 comportant approximativement 2 418 m<sup>2</sup> au prix de 130 000 \$, plus TPS et TVQ si applicable, aux conditions de vente type de la Ville prévoyant entre autres, un dépôt de 10 % sujet à l'accord final du ministère responsable et aux droits de rachat par la Ville en cas de non réalisation dans le délai de 12 mois de l'acte de vente.

Le produit de la présente vente est versé au fonds de parcs et terrains de jeux et la Ville est responsable de la subdivision du lot vendu.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-410\* VENTE DU LOT NUMÉRO 14B-8, RANG 5, CANTON DE HULL À MESSIEURS HERMINIO ET LINO BETTENCOURT - 24 993,43 \$ - RUE DE VERNON - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÈNES - RICHARD JENNINGS**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la Corporation de développement économique de Gatineau, il est opportun de vendre le lot numéro 14B-8 :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre le lot numéro 14B-8 à messieurs Herminio et Lino Bettencourt, ses successeurs et ayants droit, au prix de 24 993,43 \$, plus TPS et TVQ si applicable, comportant une superficie de 5 616,5 m<sup>2</sup> aux conditions de l'acte de vente type de la Ville de Gatineau prévoyant entre autres, un dépôt de 10 % du prix de vente, la signature de l'acte dans un délai de 120 jours et l'obligation d'ajouter au bâtiment existant sur le lot voisin numéro 14B-7 une superficie de 387 m<sup>2</sup> et un droit d'occupation préalable à compter de l'acceptation de la présente sujet à l'assumption par l'acheteur de toute responsabilité découlant de son occupation sur preuve d'assurance selon le formulaire type de la Ville et sans droit de recours aux dommages en cas de non exécution de la vente pour quelque raison.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-411\* APPROBATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DES BOULEVARDS MAISONNEUVE ET SAINT-LAURENT - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE**

**CONSIDÉRANT QUE** le boulevard Maisonneuve constitue l'une des principales portes d'entrée au centre-ville de Gatineau et à la capitale nationale du Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** le boulevard Saint-Laurent est également une autre porte d'entrée de la ville de Gatineau et aux diverses institutions et infrastructures localisées dans son centre-ville, ainsi que la future voie d'accès au parc de la Gatineau en provenance et en direction de la capitale;

**CONSIDÉRANT QUE** l'aménagement paysager et l'esthétique urbaine le long des deux boulevards ont besoin d'être rehaussés afin de permettre une requalification du tissu urbain, une re-dynamisation du milieu bâti et une meilleure accessibilité au centre-ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a accepté le financement du projet d'aménagement desdits boulevards, tronçons I et II, par la résolution numéro CM-2003-1132 adoptée le 14 octobre 2003;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la capitale nationale a accepté, tel que le mentionne la lettre de son président datée du 31 octobre 2002, de participer et de contribuer financièrement au projet de réaménagement desdits boulevards;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût du projet (tronçons I et II) est de 11 600 000 \$ financé par la Ville pour un montant de 3 600 000 \$, par la Commission de la capitale nationale pour un montant de 7 000 000 \$ et par le programme Infrastructures Canada-Québec pour un montant de 1 000 000 \$;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente doit être approuvé par la Ville et la Commission de la capitale nationale avant le début des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** ce protocole doit également recevoir l'aval du gouvernement du Québec afin que la Ville reçoive la subvention de la Commission de la capitale nationale;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour toutes les parties impliquées se sont entendues sur le contenu du protocole :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale dans le cadre du réaménagement des boulevards Maisonneuve et Saint-Laurent.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-412**

#### **ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2004-199 - PETIT DÉJEUNER-CAUSERIE DU REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2004-199 en date du 11 février 2004, autorisait l'achat d'une table (8 billets) dans le cadre du petit déjeuner-causerie du Regroupement des gens d'affaires qui a eu lieu le 17 février 2004;

**CONSIDÉRANT QUE** cinq membres du conseil ont participé à cette activité représentant un montant de 157,83 \$ :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité abroge sa résolution numéro CE-2004-199 et autorise le trésorier à annuler le chèque numéro 071848 de 252,56 \$ émis à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires.

De plus, le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 157,83 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 289-A, chemin Montréal, Ottawa, Ontario, K1L 6B8.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-312	157,83 \$	Conseil municipal frais représentation

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-413** **SUBVENTION DE 225 \$ - LA MEUTE DES LOUPS DES DEUX RIVIÈRES - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 225 \$ à l'ordre de La Meute des Loups des Deux Rivières à l'attention de monsieur Jean-François Loyer, 177, rue des Aralies, Gatineau, Québec, J8M 1W7, à titre de subvention dans le cadre du jamboree Nathoos de Québec qui aura lieu du 23 au 25 avril 2004.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	225 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-414** **SUBVENTION DE 400 \$ - CLUB DE L'ÂGE D'OR ST-JEAN-DE-BRÉBEUF INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du club de l'Âge d'Or St-Jean-de-Brébeuf à l'attention de monsieur Gérald Strivez, président, 1367, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2N2, à titre de subvention pour le remplacement de certains équipements.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	400 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-415** **SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE D'ENTRAIDE LA DESTINÉE - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - THÉRÈSE CYR**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du centre d'entraide La Destinée à l'attention de madame Lucie Simard, 1367, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8T 2N2, à titre de subvention pour l'organisation du 10<sup>e</sup> anniversaire du centre.



Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	300 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-416**      **SUBVENTION DE 50 \$ - MAISON ALONZO-WRIGHT - CAMPAGNE DE LEVÉE DE FONDS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LIMBOUR - SIMON RACINE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de la Maison Alonzo-Wright à l'attention de monsieur André Boyer, président du conseil d'administration, 2425-A, rue St-Louis, Gatineau, Québec, J8V 1E7, à titre de subvention pour sa campagne de levée de fonds.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11409-972	50 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-417**      **SUBVENTION DE 175 \$ - JEUNESSE DU MONDE - MEMBRES DU CONSEIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 175 \$ à l'ordre de Jeunesse du monde à l'attention de madame Nicole Riberdy, 920, rue Richelieu, Québec, Québec, G1R 1L2, à titre de subvention pour la participation de madame Geneviève Ménard au projet de coopération internationale au Honduras.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11403-972	100 \$	Richard Jennings - de Deschênes subventions
11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11409-972	25 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-418      SUBVENTION DE 550 \$ - ADOJEUNE INC. - MEMBRES DU CONSEIL****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 550 \$ à l'ordre de Adojeune inc. à l'attention de madame Nicole Simard, 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour l'organisation d'un concours de musique amateur « Franc-Maniac ».

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Marc Bureau - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	50 \$	Paul Morin - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11415-972	150 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-419      AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ SPÉCIALE ORGANISÉE PAR L'AMICALE DES HANDICAPÉS PHYSIQUES DE L'OUTAOUAIS (80 \$) ET LES MEMBRES DU CONSEIL À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (175 \$)****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Aurèle Desjardins à participer à une activité spéciale le 27 août 2004 au profit de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 175 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 255 \$ à l'ordre de l'Amicale des handicapés physiques de l'Outaouais à l'attention de monsieur Henri Kingsberry, 405, rue Notre-Dame, Gatineau, Québec, J8P 1L7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	80 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

11410-972	50 \$	Thérèse Cyr - des Riverains subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11415-972	25 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-420**

**AUTORISER MONSIEUR LE CONSEILLER ANDRÉ LEVAC À PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ ORGANISÉE PAR IMPÉRATIF FRANÇAIS LE 21 MARS 2004 (22 \$) ET MADAME LA CONSEILLÈRE LOUISE POIRIER À SUBVENTIONNER CETTE ACTIVITÉ (300 \$) - DISTRICTS ÉLECTORAUX D'AYLMER ET DE L'ORÉE-DU-PARC**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller André Levac à participer à une activité organisée par Impératif Français le 21 mars 2004.

De plus, ce comité autorise madame Louise Poirier à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 322 \$ à l'ordre de Impératif Français à l'attention de monsieur Jean-Paul Perreault, C.P. 449, succ. Aylmer, Gatineau, Québec, J9H 5E7.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11401-972	22 \$	André Levac - d'Aylmer subventions
11406-972	300 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-421**

**SOUSSION 2004 SP 063 - SERVICES PROFESSIONNELS - CABINET DE RELATIONS PUBLIQUES - SERVICE DES COMMUNICATIONS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QU'**en vertu de la résolution numéro CM-2004-285 adoptée par le conseil municipal le 9 mars 2004, ce comité adjuge à la firme C&S, PB Communication et Stratégie Inc., 417, rue Saint-Nicolas, bureau 100, Montréal, Québec, H2Y 2P4, un contrat pour la prestation de services professionnels de relations publiques et ce, pour une période maximale d'une année, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 3 mars 2004 et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CE-2004-223 pour un montant approximatif de 200 000 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-11310-419	Réorganisation municipale – services professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2004.

Adoptée

**CE-2004-422**

**AUTORISATION À LA FIRME CIMA+ À PROCÉDER AU MANDAT POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS AINSI QUE LA SURVEILLANCE EN RÉSIDENCE DES TRAVAUX POUR LA RÉALISATION DE LA PHASE 2 DU PROJET DU COLLECTEUR MONDOUX - CONTRAT NUMÉRO C-04-41 - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif de l'ex-Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2001-874, a mandaté la firme CIMA+ pour la réalisation des relevés, la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance pour le projet de séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif de la Ville de Gatineau, par ses résolutions numéros CE-2002-262 et CE-2002-638, a confirmé le mandat de la firme CIMA+ pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux pour la phase 1 du projet du collecteur Mondoux nécessaire pour la séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette;

**CONSIDÉRANT QUE** la phase 2 du projet du collecteur Mondoux est prévue en 2004 selon le plan triennal d'immobilisations :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

1. Autorise la firme CIMA+ à procéder à la préparation des plans, du cahier des charges et autres documents de soumission de même qu'à effectuer la surveillance en résidence pour tous les travaux relatifs à la construction de la phase 2 du collecteur Mondoux nécessaires pour permettre la séparation du réseau d'égout du quartier Laviolette;
2. autorise la firme CIMA+ à présenter, pour approbation, tous les documents se rapportant à ces travaux, aux autorités compétentes en la matière;
3. accepte de verser, pour la réalisation dudit mandat, un montant maximum d'honoraires de 190 000 \$, incluant les taxes, à être versé en vertu de l'article 6 de la politique P-1 de l'ex-Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11-40002-006-45655	183 393,07 \$	Honoraires professionnels – égout aqueduc pavage égout – collecteur Mondoux
04-13493	6 606,93 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-423

**TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - PROLONGEMENT DES BOULEVARDS DE L'HÔPITAL ET DU MONT-ROYAL - APPROXIMATIVEMENT 37 579,13 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QUE** des ajustements de chantier (bordures, trottoirs et pavage de correction) effectués par la firme Construction DJL Inc. entraînent des coûts supplémentaires approximatifs de 37 579,13 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ces coûts supplémentaires permettent de livrer un meilleur produit et de se conformer aux normes et standards de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve le coût estimé par la firme Construction DJL Inc., 20, rue Émile-Bond, Gatineau, Québec, J8Y 3M7, au montant approximatif de 37 579,13 \$ incluant les taxes concernant les travaux supplémentaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-05730-001-45356	15 348,55 \$	Prolongement boul. de l'Hôpital, nord de La Vérendrye pavage bordures et trottoirs
06-06750-001-45357	20 923,83 \$	Projet Mont-Royal, phases I et II bordures et trottoirs
04-13493	1 306,75 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

Adoptée

CE-2004-424\*

**CAUTIONNEMENT - MONTANT DE 250 000 \$ - GESTION ARSO INC. ET MODIFICATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-128 du 11 février 2003, a accepté le protocole d'entente de gestion avec Gestion ARSO inc. concernant les deux terrains intérieurs de soccer et le terrain multi-sport situés à l'intérieur de l'édifice Connor;

**CONSIDÉRANT QUE** Gestion ARSO inc. doit investir une somme de plus de 700 000 \$ pour la mise en place d'une surface synthétique ainsi que pour l'achat de l'équipement;

**CONSIDÉRANT QUE** pour compléter le financement de ces investissements, Gestion ARSO inc. doit emprunter un montant de 200 000 \$ et désire obtenir une marge de crédit de 50 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** l'institution financière qui effectuera le prêt et la marge de crédit exige un cautionnement de la part de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, le cautionnement d'un montant supérieur à 100 000 \$ est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de cautionner Gestion ARSO inc. pour un prêt maximum de 200 000 \$ ainsi que pour une marge de crédit de 50 000 \$ afin de faire l'acquisition d'une surface synthétique et pour procéder à l'achat d'équipements sportifs.

De plus, ce comité recommande au conseil de modifier le protocole d'entente de gestion avec Gestion ARSO inc. de la façon suivante :

- Enlever à la fin du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 6.2 la phrase suivante « ... à l'exception de l'équipement figurant à l'annexe C »
- Biffer à l'article 15 les mots : Annexe C – Liste d'équipement (selon l'article 6.2)
- Enlever l'annexe C jointe au protocole

Le greffier est autorisé à entreprendre les démarches nécessaires afin de cautionner Gestion ARSO inc. pour l'obtention d'un prêt de 200 000 \$ et d'une marge de crédit de 50 000 \$ auprès de leur institution financière. Ladite caution est conditionnelle à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, du Sport et du Loisir.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente de gestion avec Gestion ARSO inc.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-425\* SUBVENTION - TOURNOI DE HOCKEY MIDGET KIWANIS INTERNATIONAL DE HULL INC. - ÉDITION 2004 - 12 033,73 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à verser au Tournoi de hockey Midget Kiwanis International de Hull Inc. la somme de 12 033,73 \$ à titre de subvention, lequel montant correspond à 50 % des profits nets des restaurants et bars lors du tournoi – édition 2004.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 12 033,73 \$ à l'ordre du Tournoi de hockey Midget Kiwanis International de Hull Inc., C.P. 298, succursale A, Gatineau, Québec, J8Y 6M9.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11600-972	12 033,73 \$	Subventions diverses subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 mars 2004.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2004-426 SOUMISSION 2004 SP 057 - ACCEPTATION DES DOCUMENTS D'APPEL D'OFFRES, DE LA GRILLE D'ÉVALUATION, NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉLECTION ET AUTORISATION DU LANCEMENT D'APPEL D'OFFRES - PROGICIEL DE REQUÊTES ET DE PLAINTES 3-1-1**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte les documents d'appel d'offres public pour l'acquisition et l'implantation du progiciel de requêtes et de plaintes 3-1-1 comprenant les cahiers suivants : cahier des charges générales, cahier des charges particulières, bordereau de soumission – offre de produit et services et bordereau de soumission – offre de prix.

De plus, ce comité nomme les membres du Comité de sélection des soumissions suivants :

- Chantal Létourneau, chef de section – Livio Retamal, chef de section – André Scantland, directeur - Direction des systèmes d'information;
- Louise Lamontagne , chargée de projet du programme 3-1-1 - Gilles Sabourin, directeur, Centre de services d'Aylmer;
- Un représentant de la division de l'approvisionnement du Service des finances, à titre de secrétaire du comité et observateur.
- Un membre d'un organisme externe à être confirmé par résolution.

Adoptée

\*\*\*

Madame la conseillère Louise Poirier quitte son siège.

CE-2004-427

**ÉDIFICE CONNOR, PHASE I - AVENANTS NUMÉRO 2 AUX CONTRATS - ED. BRUNET ET ASSOCIÉS LIMITÉE, PEINTURES PRO-SPEC 3325091 CANADA INC., MAROIS ÉLECTRIQUE (1980) LIMITÉE, PLOMBERIE POLYMEC 2000 INC., MORIN ISOLATION ET TOITURES LIMITÉE, REVÊTEMENTS MÉTALLIQUES MÉTALTEK INC. - 93 984,50 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau retenait, pour compléter les travaux de construction de l'édifice Connor, phase I, dans leur discipline respective, les firmes suivantes :

Résolution	Date	Entrepreneur	Montant du contrat (incluant taxes)
CE-2003-1777	3 décembre 2003	Ed. Brunet et Associés Limitée	363 479,00 \$
CE-2003-1834	10 décembre 2003	Marois Électrique (1980) Limitée	331 615,92 \$
CE-2003-1834	10 décembre 2003	Plomberie Polymec 2000 Inc.	241 957,39 \$
CE-2003-1834	10 décembre 2003	Morin Isolation et Toitures Limitée	63 912,49 \$
CE-2004-81	21 janvier 2004	Hart & Leduc Inc.	159 884,75 \$
CE-2004-81	21 janvier 2004	Revêtements Métallique Métaltek Inc.	197 432,36 \$
CE-2004-173	4 février 2004	Maçonnerie Desmarais	161 035,00 \$
CE-2004-174	4 février 2004	Magnalum	162 000,00 \$
CE-2004-311	25 février 2004	Peintures Pro-Spec 3325091 Canada Inc.	172 537,50 \$

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Côté, Leahy, Architectes, responsable de l'architecture a émis six avis de changements et que la firme Landry Gauthier et Associés Inc., responsables de la mécanique/électricité a émis six avis de changements ainsi que la Ville a émis un avis de changements le tout, couvert par délégations de pouvoir pour un montant total de 93 984,50 \$ incluant les taxes :

Délégation de pouvoir	Entrepreneur	Montant de l'avenant (incluant taxes)
34364	Ed. Brunet et Associés Limitée	14 079,87 \$
34069 et 34216	Marois Électrique (1980) Limitée	10 410,92 \$
34070	Plomberie Polymec 2000 Inc.	14 901,78 \$
34072 et 34350	Morin Isolation et Toitures Limitée	7 022,28 \$
34071 et 34351	Revêtements Métalliques Métaltek Inc.	39 258,03 \$
34369	Peintures Pro-Spec 3325091 Canada Inc.	8 311,62 \$

**CONSIDÉRANT QUE** les sous-traitants se sont entendus avec les professionnels quant aux prix soumis pour chacun des changements proposés :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve les avenants aux contrats de Ed. Brunet et Associés Limitée, pour un montant de 14 079,87 \$ incluant les taxes, de Marois Électrique (1980) Limitée, pour un montant de 10 410,92 \$ incluant les taxes, de Plomberie Polymec 2000 Inc., pour un montant de 14 901,78 \$ incluant les taxes, de Morin Isolation et Toitures Limitée, pour un montant de 7 022,28 \$ incluant les taxes, de Revêtements Métalliques Métaltek Inc., pour un montant de 39 258,03 \$ incluant les taxes et de Peintures Pro-Spec 3325091 Canada Inc., pour un montant de 8 311,62 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-20330-010	77 125,94 \$	Aménagement édifice Connor – phase I sous-traitance après le 5 nov. 03
06-20330-008	13 590,24 \$	Aménagement édifice Connor - phase I travaux après le 5 nov. 03
04-13493	3 268,32 \$	TPS à recevoir ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mars 2004.

Adoptée

---

**MADAME JOCELYNE HOULE**  
Maire suppléante et vice-présidente  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif